

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Conseil municipal du samedi 21 mars 2026

Convocation du 16-03-2026

Le samedi 21 mars 2026 à 15h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Morand Myriam, Maire (sortant).

Étaient présents : Mmes Leroy Aurore, Deschamp Véronique, Notter Audrey, Vadé Nelly et Gossart Ingrid, Mrs Tessier Jean-Pierre, Segouin Christophe, Cousin Charles, Tessier Pierre et Guillaut Jérôme.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mme Leroy Aurore est nommée secrétaire de séance.

1 Installation du conseil municipal :

Madame Morand Myriam, Maire sortant, fait l'appel des conseillers municipaux et laisse la place au doyen de l'assemblée, Monsieur Cousin Charles.

2 Élection du Maire :

Deux conseillers municipaux se présentent aux fonctions de Maire :

-Mme Gossart Ingrid

-Mme Morand Myriam

Madame Morand Myriam est réélue Maire de la commune de Gréez-sur-Roc (vote à bulletins secrets).

Adopté à la majorité (9 pour, 2 contre)

3 Détermination du nombre d'adjoints :

Le nombre d'adjoints ne peut dépasser 30 % de l'effectif du conseil municipal soit 3 adjoints maximum pour la commune de Gréez-sur-Roc une motion verbale a été déposée par les deux conseillers de l'opposition pour nommer deux adjoints.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, après un vote à bulletin secret, de déterminer le nombre de 2 adjoints.

Adopté à l'unanimité

4 Élections des adjoints :

Il est nécessaire de rappeler que les adjoints sont élus sur liste paritaire.

Deux listes se sont présentées :

-La liste de Mme Gossart Ingrid et Guillaut Jérôme

-La liste de Mme Leroy Aurore et Tessier Jean-Pierre

La liste de Madame Leroy Aurore et Monsieur Tessier Jean-Pierre a été élu (vote à bulletins secrets).

Adopté à la majorité (9 pour, 2 contre)

5 Lecture de la Charte de l'élu local :

Une fois le maire et les adjoints élus, le maire a donné lecture de la Charte de l'élu local qui figure dans le code général des collectivités territoriales. Une copie de ladite charte est remise aux conseillers municipaux.

6 Détermination des indemnités du maire et des adjoints :

Dès l'élection du maire et des adjoints, il est nécessaire de délibérer sur les indemnités qui leurs seront octroyés.

Le statut de l'élu local ayant été modifié, les taux maximums ont été revus à la hausse :

⇒ Maire : 28.10 %

⇒ Adjoint : 10.89 %

Un vote à bulletins secrets a été réalisé à la demande des deux conseillers de l'opposition pour déterminer le taux à 80 %. Deux propositions sont faites : 80 % ou 100 % des taux maximums.

80 % = 2 votes

100 % = 9 votes

Adopté à la majorité (9 pour, 2 contre)

7 Désignations des représentants SIVOS des Écoliers et SIAP :

-SIVOS des Écoliers :

=> Madame Leroy Aurore

=> Monsieur Tessier Pierre

-SIAP :

=> titulaires : Messieurs Tessier Jean-Pierre et Segouin Christophe

=>suppléants : Mesdames Deschamp Véronique et Notter Audrey.

Adopté à l'unanimité

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 03 avril 2026 à 20h30 à la Mairie de Gréez-sur-Roc.